



Objet: Invitation à soumissionner - Appel d'offres n° AO 254 « Travaux de revêtements de sol souples et de peinture »
Avis de marché n° JO 2014/S 049-080657 publié au Journal officiel le 11 mars 2014

Madame, Monsieur,

1. Objet

La Cour des comptes européenne envisage la passation d'un marché public relatif à des travaux de revêtements de sol souples et de peinture pour ses bâtiments situés à Luxembourg. Par la présente, j'ai le plaisir de vous inviter à soumissionner à ce marché.

Le cahier des charges relatif au marché, le projet de contrat ainsi que le dossier d'offre sont annexés à la présente invitation à soumissionner et sont exclusivement disponibles en ligne via le lien suivant :

<http://www.eca.europa.eu/fr/Pages/PublicProcurement.aspx>

Le cahier des charges et le dossier d'offre précisent tous les documents à fournir pour soumettre une offre, y compris les pièces justificatives de la capacité juridique, économique et financière, technique et professionnelle.

2. Transmission et présentation des offres

Si votre entreprise est intéressée par ce marché, je vous invite à faire parvenir une offre **en triple exemplaire** (un original et deux copies munies d'un cachet « copie »), dans une des langues officielles de l'Union européenne.

La transmission des offres se fait au choix des soumissionnaires:

- a) soit par envoi par la poste ou par messagerie transport au siège de la Cour des comptes (voir adresse ci-après), au plus tard le **24 avril 2014**, auxquels cas la date d'envoi est retenue, le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt faisant foi;
- b) soit par dépôt au siège de la Cour des comptes (voir adresse ci-après) au plus tard le **24 avril 2014, à 17h00**. Dans ce cas, le dépôt de l'offre sera établi au moyen d'un reçu daté, signé par un fonctionnaire du service de réception de la Cour des

comptes européenne à qui les documents ont été remis. Ce service est ouvert du lundi au vendredi 9h00 à 17h00; il est fermé les samedis, dimanches et jours fériés de la Cour des comptes (du 17 au 21 avril 2014 inclus).

Les offres ne respectant pas les modalités visées ci-dessus seront considérées comme irrecevables.

Dans tous les cas et quel que soit le type d'emballage utilisé, ce dernier devra être fermé de façon à garantir son inviolabilité jusqu'à l'ouverture par les services compétents.

Le soumissionnaire devra par conséquent respecter les modalités de transmission suivantes:

- l'envoi ou le dépôt des trois exemplaires doit être fait sous double enveloppe ou emballage, fermé par tout moyen approprié et **portant une marque distinctive permettant d'identifier l'expéditeur** ;
- sur l'enveloppe/emballage **extérieur**, il est demandé de faire figurer l'adresse et les mentions suivantes :

Cour des comptes européenne
Réception - Cellule Marchés
Appel d'offres n° AO 254
12, rue Alcide De Gasperi
L – 1615 Luxembourg

«Appel d'offres - ne pas ouvrir par l'agent de la réception ni aucune personne non habilitée"»

- sur l'enveloppe/emballage **intérieur**, il est demandé de faire figurer les mentions suivantes:

Cour des comptes européenne
Appel d'offres n° AO 254
- Offre de la société -

«Appel d'offres - ne pas ouvrir par l'agent de la réception ni aucune personne non habilitée "»

- si des enveloppes autocollantes sont utilisées, elles seront fermées à l'aide de bandes collantes au travers desquelles sera apposée la signature de l'expéditeur.

Toute offre doit:

- être signée par le soumissionnaire ou son mandataire dûment habilité;
- être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres;
- être établie suivant les formulaires type de réponse figurant dans le dossier d'offre (annexe 3).

En cas d'absence des pièces justificatives ou des documents demandés, l'offre du soumissionnaire peut être exclue.

3. Validité de l'offre

Le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre pendant 6 mois après la date limite de dépôt des offres.

Dès le moment où la Cour des comptes a ouvert l'offre, le document devient la propriété de celle-ci et est traité de façon confidentielle.

4. Conditions générales

La remise d'une offre entraîne pour le soumissionnaire :

- l'acceptation intégrale du règlement financier¹ et des règles d'application du règlement financier² auxquels sont soumises la procédure de marché et l'exécution du contrat;
- l'acceptation intégrale des conditions contenues dans la présente invitation à soumissionner, dans le cahier de charges et dans le contrat-cadre;
- l'engagement irrévocable d'exécuter le contrat aux conditions de son offre au cas où celui-ci est retenue ;
- la renonciation à ses propres conditions de vente, de travaux et/ou de prestations de services ;
- la reconnaissance d'avoir pu apprécier l'étendue et la qualité des prestations demandées, ainsi que des difficultés possibles.

5. Contacts avec l'institution

Pendant toute la procédure, les contacts entre la Cour des comptes et les soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes :

- avant la date de clôture du dépôt des offres :
 - à l'initiative des soumissionnaires, la Cour peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'explicitier la nature du marché.

Les demandes de renseignements supplémentaires doivent être adressées par écrit :

- à l'adresse suivante :

Cour des comptes européenne
Cellule Marchés
Appel d'offres n° AO 254
12, rue Alcide de Gasperi
L - 1615 Luxembourg

- ou par fax, au numéro suivant : +352 4398-46955
- ou par courriel, à l'adresse suivante : eca-cellule.marches@eca.europa.eu

¹ Règlement financier (UE, EURATOM) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n°1605/2002 du Conseil (JO L298 du 26/10/2012).

² Règlement délégué (UE) no. 1268/2012 de la Commission du 29 octobre 2012 relatif aux règles d'application du règlement (UE, Euratom) no. 966/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (JO L362 du 31/12/2012).

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignement supplémentaire reçue après le **16 avril 2014**.

- de sa propre initiative, la Cour peut informer les candidats de toute erreur, imprécision, omission ou toute autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents d'appel à la concurrence.

Le cas échéant, les renseignements supplémentaires et les informations précitées seront communiqués à la même date à tous les candidats, via le site internet de la Cour des comptes.

Etant donné que des informations complémentaires peuvent à tout moment être ajoutées avant la date limite de transmission des offres, il est vivement recommandé aux candidats de consulter régulièrement le site internet de la Cour accessible via le lien suivant :

<http://www.eca.europa.eu/fr/Pages/PublicProcurement.aspx>

- après l'ouverture des offres

- dans le cas où une offre donnerait lieu à des demandes d'éclaircissement ou s'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre, la Cour des comptes peut prendre l'initiative d'un contact avec le soumissionnaire, ce contact ne pouvant conduire à une modification des termes de l'offre.

6. Conclusion du marché

La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part de la Cour des comptes. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature du contrat-cadre avec l'attributaire retenu. Toutefois, vu qu'il s'agit d'un contrat-cadre, la signature de celui-ci n'emporte aucune obligation de commande de travaux pour la Cour des comptes. Seule la mise en application dudit contrat-cadre au moyen d'un contrat spécifique (appelé « purchase orders ») engage la Cour des comptes.

La Cour peut, jusqu'à la signature du contrat, soit renoncer au marché, soit annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.

Les soumissionnaires seront informés de la suite qui aura été réservée à leur offre.

7. Données à caractère personnel

Le suivi de votre réponse à l'invitation à soumissionner impliquera l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple : nom, adresse, CV). Ces données seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires, et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, les réponses aux questions et les données à caractère personnel demandées sont nécessaires pour l'évaluation de votre offre, conformément aux spécifications de cette invitation à soumissionner, et seront traitées uniquement par le Comité d'Évaluation des Offres et le service responsable du présent marché à cette fin.

D'autre part, les données personnelles peuvent, le cas échéant, être transférées à la Cour des comptes européenne (en tant qu'organe de contrôle), à l'Instance des Irrégularités Financières

et aux services de l'Office européen de Lutte Anti Fraude (OLAF) de la Commission européenne.

Sur demande, vous pouvez obtenir la communication de vos données à caractère personnel et vous pouvez demander la rectification de toute donnée personnelle inexacte ou incomplète. Pour toute question concernant le traitement de vos données personnelles, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données de la Cour. Vous avez le droit de saisir à tout moment le Contrôleur européen de la protection des données en ce qui concerne le traitement de vos données à caractère personnel.

Les données relatives aux opérateurs économiques qui se trouvent dans l'une des situations mentionnées aux articles 106, 107 et à l'article 109, paragraphe 1^{er}, point b), et paragraphe 2, point a) du RF peuvent être enregistrées dans une base de données centrale et communiquées aux personnes désignées de la Commission, aux autres institutions, aux agences, autorités et organismes visés à l'article 108, paragraphes 1^{er} et 2 du RF.

Cette disposition concerne également les personnes ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur lesdits opérateurs économiques. Toute personne enregistrée dans la base de données a le droit de prendre connaissance des données qui la concernent, sur demande adressée au comptable de la Commission.

8. Ouverture des offres

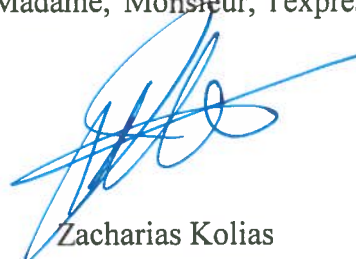
Les soumissionnaires ou leur représentant désirant assister à l'ouverture des offres, qui se déroulera le **30 avril 2014, à 10 heures** au 12 rue Alcide de Gasperi à Luxembourg-Kirchberg, sont priés de se manifester par écrit (e-mail : eca-cellule.marches@eca.europa.eu, télécopieur +352 4398-46955) au plus tard le **28 avril 2014 à 12 heures**, et doivent produire leur habilitation à représenter leur société ou le consortium. Une seule personne par société ou par consortium est admise.

9. Annexes

Font partie intégrante du présent appel d'offres, les annexes ci-après :

1. Projet de contrat
2. Cahier des charges
3. Dossier d'offre (ce dossier contient tous les formulaires type de réponse et précise tous les documents à rédiger pour soumettre une offre)

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Zacharias Koliass

